

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0750/PR/MDC approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel 2013 de l'Office National du Tourisme de Djibouti.

n° 2012-0750/PR/MDC

Ministère

MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DU COMMERCE, DES PME, DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DE LA FORMALISATION

Date de publication

30 décembre 2012

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2012

Date du numéro

31 décembre 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

VULa Loi n°71/AN/00/4ème de mars 2000 portant création de l'office National du Tourisme de Djibouti (ONTD)

VULe Décret n°99-0078/PR portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

VULe Décret n°2003-0060/PR/MJdu 18 avril 2003 portant organisation de l'Office National du Tourisme de Djibouti

VULe Décret n°2011-0066//PRE du 12 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2011-0067//PRE du 12 mai 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des ministères

VULa Délibération 01/ONTD/2012 portant approbation du Budget Prévisionnel 2013 de l'Office National du Tourisme de Djibouti

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme de Djibouti du Samedi 15 décembre 2012

SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Commerce,des PME,de l'Artisanat,du Tourisme et de la Formalisation. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Décembre 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le projet de Budget Prévisionnel 2013 qui s'élève à

– En Produits à la somme de	122 693 360 FD– En Charges à la somme de	122 405 254 FD–
Soit un excédent de	288 106 FD	

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoins sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH